

Saison 2018/2019

Procès-verbal de l'assemblée des délégués de printemps (AD)

Lieu : Centre sportif du Bois-des-Frères, Chemin de l'Écu 22, 1219 Châtellaine (Vernier), Salle de conférence
Date : Samedi, 2 mars 2019
Heure : 14h05 – 16h15
Présidence : Nicolas Imhof, président STT
Vérificateurs du scrutin : Christophe Letsch (AVVF), Christian Foutrel (AGTT) et Martin Roth (MTTV)
Voix : 345
Majorité absolue : 173 voix
Majorité 2/3 : 230 voix
Procès-verbal : Daniel Burren, collaborateur Sport d'élite et Sport de loisirs STT

Le président STT, Nicolas Imhof, ouvre l'AD de printemps à 14h05.

Une cordiale bienvenue est souhaitée aux membres d'honneur Roger Helgen et Jean-Marc Wichser.

Jean-Pascal Stancu (président AGTT) allume la bougie STT, symbole du déroulement harmonieux de l'assemblée.

Le président présente les membres du DCC et souhaite la bienvenue aux membres présents du CC. Il souhaite aussi la bienvenue aux collaborateurs STT et à tous les présidents et membres des commissions ainsi qu'aux fonctionnaires STT.

Christophe Letsch (AVVF), Christian Foutrel (AGTT) et Martin Roth (MTTV) sont élus vérificateurs du scrutin.

Vérification du scrutin

AGTT : 33	ANJTT : 20	ATTT : 4	AVVF : 62
MTTV : 56	NWTTV : 50	OTTV : 87	TTVI : 24
Membres CC : 7	Président d'honneur : 0	Membres d'honneur : 2	

Total : 345 (majorité absolue : 173 / majorité 2/3 : 230)

L'invitation à l'AD de printemps avec l'indication de l'ordre du jour a été envoyée dans les délais selon l'art. 3.2.11 des statuts. L'assemblée peut en outre valablement délibérer puisque la condition stipulée dans l'art. 3.2.5 exigeant la représentation d'au moins 2/5 des voix est remplie.

1. Mot de bienvenue du président

Lors de la séance du CC de vendredi, 1^{er} mars, on avait proposé d'échanger les points 3 (Approbation du budget annuel) et 4 (Fixation des contributions saisonnières STT) de l'ordre du jour. Nicolas Imhof propose par conséquent à l'assemblée de modifier l'ordre du jour dans ce sens.

Les délégués approuvent la proposition avec 344 oui, 0 non et 1 abstention.

Nicolas Imhof souhaite la bienvenue aux personnes présentes à l'assemblée et leur adresse quelques mots.

Révision du système Elo.

4 personnes ont pu être recrutées pour le groupe de travail. Le groupe n'a pas encore débuté les travaux. Lors de la prochaine assemblée des délégués en septembre, on donnera des informations sur l'évolution du dossier.

Licence de loisirs

Au sein du CC, on a discuté à de multiples reprises de ce thème. On avait espéré être prêt pour l'assemblée des délégués de printemps. Cela n'est malheureusement pas le cas. Lors de la séance du CC d'hier, il a été souhaité que des informations soient disponibles pour les assemblées générales des associations régionales de ce printemps. Ce projet important devrait ensuite être présenté lors de la prochaine assemblée des délégués de STT en septembre.

Forum des clubs – suivi

Une centaine de participants de 70 clubs étaient présents au Forum des clubs de l'année dernière. Un questionnaire leur a été envoyé et près de 96% des participants ayant répondu souhaitent que le Forum des clubs soit une nouvelle fois organisé. Un dépliant de 8 pages résumant les idées des clubs pour les clubs a été élaboré ainsi qu'un manuel pour les clubs d'une vingtaine de pages. Un exemplaire du manuel ainsi que quelques dépliants sont envoyés au présidents de tous les clubs.

Les participants au Forum des clubs souhaitent une nouvelle édition de cette manifestation. Le Forum des clubs 2020 devrait de nouveau être organisé durant le Top16 à Montreux. Nicolas Imhof précise qu'il avait assumé lui-même une grande partie de l'organisation du Forum 2018. Pour l'édition de 2020, il ne sera plus président de STT. Il faut se poser la question qui devra organiser cette manifestation, d'autant que Nicolas Imhof s'est rendu compte qu'il lui est impossible de présider et participer au Forum le jour même du début du Top 16 qu'il préside aussi : ses responsabilités au Top 16 l'obligent à être et rester dans la salle de compétition.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière AD

Ruedi Schwarz souhaite apporter une correction sous le point 12, Divers : L'organisateur des CS 2019 est Châtelaine et non Château-d'Oex.

3. Fixation des contributions saisonnières STT

Proposition DCC : Contributions saisonnières, art. 1.1 RS STT

Les contributions saisonnières STT ne doivent pas être modifiées. Elles s'élèvent à CHF 135.00 pour une licence pour les adultes, respectivement à CHF 87.00 pour une licence pour les joueurs de la relève.

Les délégués approuvent la proposition du DCC à l'unanimité.

4. Approbation du budget annuel 2019/2020

Ramon Sprecher explique les positions essentielles du budget 2019/2020.

Par rapport à l'année précédente, le budget reste pratiquement identique, entre CHF 1'100'000.00 et 1'200'000.00. Le budget prévoit désormais plus de recettes générées par les licences. Par ailleurs, il prévoit des recettes de CHF 7'500.00 pour la licence de loisirs si celle-ci est introduite à partir du 01.01.2020.

Les subventions de l'OFSPPO et de Swiss Olympic n'ont pratiquement pas changé par rapport à l'année précédente.

Les contributions des clubs ainsi que les contributions des associations régionales (OTTV, NWTTV) pour les prestations fournies par l'office central n'ont pratiquement pas changé.

Pour la première fois, des recettes peuvent être réalisées avec des donateurs grâce au programme des donateurs SPiN. Elles s'élèvent à près de CHF 20'000. Ramon Sprecher profite de l'occasion pour adresser ses remerciements à Marc Schwitter qui s'occupe de ce projet. Les recettes seront utilisées en les répartissant sur les prochaines années.

Augmentation des recettes réalisées avec les manifestations suite au Top16 à Montreux. Par rapport à l'année précédente, il est pris en compte avec un montant supplémentaire de CHF 6'000.00 totalisant désormais CHF 18'000.00 par année pour cette année et pour l'année prochaine.

Plus de dépenses dans le domaine du Sport de loisirs. Un budget supplémentaire de CHF 10'000.00 a été prévu pour la commission Sport de loisirs afin de pouvoir lancer de nouveaux projets. S'y ajoutent les CHF 7500.00 de la licence de loisirs qui seront toutefois dépensés uniquement si les recettes ont effectivement été réalisées.

En résumé, le budget prévoit un bénéfice modeste de CHF 1'450.00.

Hansueli Gerber (MTTV) demande pourquoi on prévoit CHF 7'500.00 au budget pour une licence de loisirs qui n'a pas encore été décidée. Par ailleurs, il trouve très spécial que pour commencer, on souhaite vendre une licence pour une demi-année.

Ramon Sprecher explique que la décision d'intégrer la licence de loisirs a été prise par intérêt stratégique. Selon le DCC, la licence de loisirs est un projet stratégiquement important que l'on souhaitait refléter dans le budget. Cette intégration n'a toutefois aucune influence puisque les recettes budgétisées se retrouvent, avec le même montant, également du côté des dépenses.

L'assemblée souhaite savoir à quelles fins les dépenses pour click-tt sont utilisées.

Ramon Sprecher explique que cela concerne d'une part le droit d'utilisation de click-tt. Celui-ci a été acheté une fois et on ne verse plus rien pour cela. STT paie toutefois encore chaque année 2 montants à l'exploitant „nu Datenautomaten GmbH", d'une part pour la maintenance et d'autre part pour des développements mineurs. Les coûts pour la maintenance s'élèvent à environ CHF 19'000.00 et les coûts pour les développements à environ CHF 20'000.00. Ces montants ont été fixés contractuellement. Au cours de ces dernières années, les coûts pour les développements ont toujours été entièrement exploités.

Les délégués approuvent le budget 2019/2020 prévoyant un bénéfice de CHF 1'450.00 avec 342 oui, 0 non et 3 abstentions.

Nicolas Imhof remercie Ramon Sprecher pour son excellent travail dans le domaine des finances.

Avant que Rolf Thallinger ne poursuive avec le point 5 de l'ordre du jour, il mentionne les photos dans la présentation. Celles-ci ont été prises par René Zwald, le photographe de la fédération STT, lors de l'Europe Top16 à Montreux. Il adresse ses remerciements à René Zwald pour son travail pour STT

pendant de longues années et pour la mise à disposition gratuite de ses photos. L'assemblée le remercie pour cet engagement avec des applaudissements.

5. Approbation du règlement sportif

Rolf Thallinger explique que 4 propositions seront soumises au vote et que le DCC soutient toutes les propositions. Aucune contre-proposition n'a été soumise jusqu'au délai fixé au 10 février.

5.1. Proposition direction STT : Admission de la double licence, art. 11.1 et 11.3 RS STT

- Admission de la double licence à partir de la saison 2019/2020
- Mêmes conditions que pour un changement de club
- Simplification des règles actuelles
- Proposition de la direction
- Aucune contre-proposition soumise (délai 10.2.2019)

Rolf Thallinger explique que la double licence fait l'objet de discussions depuis de nombreuses années. Par le passé, il y a régulièrement eu des modifications qui rendent l'interprétation du règlement sportif toujours plus difficile. Un vote positif devrait simplifier l'application du règlement. En prenant une double licence, le même processus est activé que pour un changement de club. Si une double licence est demandée en cours de saison, le joueur est soumis à une période d'attente de trois mois. Les joueurs doivent eux-mêmes veiller à informer le club s'ils disposent déjà d'une double licence (licence dans deux différentes associations), respectivement les clubs doivent vérifier ce point avant l'établissement de la licence. Si cela n'est pas fait, il y aura des conséquences.

Urs Schärer (OTTV) : L'OTTV rejette la modification, mais n'est en principe pas contre la double licence. Il craint des problèmes lorsqu'une double licence est prise durant la saison. Lorsque les joueurs titulaires sont p.ex. classés A20, un club pourrait prendre quelques doubles licences pour les play-offs, la superfinale, les matchs de promotion ou pour des occasions similaires et ces joueurs licenciés pourraient ensuite remplacer les joueurs titulaires inscrits. Sur le plan sportif, cette manière de faire doit être remise en question. Avec cette proposition, le règlement n'est pas encore tout à fait correct et il y aurait du travail supplémentaire pour la commission des statuts et des règlements.

Christian Foutrel (ZZ-Lancy) : Il est vrai qu'un joueur étranger peut ainsi remplacer un autre joueur. La licence doit par contre déjà être demandée 3 mois avant le premier engagement.

Les délégués approuvent la proposition de la direction avec 217 oui contre 102 non et 11 abstentions.

5.2 Proposition direction STT : Égalité de traitement des citoyens de l'UE/AELE avec les citoyens suisses, art. 11.3 ss RS STT

- Égalité de traitement des citoyens de l'UE/AELE avec les citoyens suisses à partir de la saison 2019/2020
- Simplifier le règlement actuel et éviter des recours
- Proposition de la direction
- Aucune contre-proposition soumise (délai 10.2.2019)

Rolf Thallinger explique que cette proposition vise également une simplification. Puisqu'il n'est plus nécessaire de présenter ultérieurement de nouveaux permis de séjour, le nombre de recours potentiels devrait également diminuer fortement. L'entrée en vigueur serait prévue pour la saison prochaine.

Personne de l'assemblée ne demande la parole.

Les délégués approuvent la proposition de la direction avec 329 oui contre 0 non et 16 abstentions.

5.3 Proposition direction STT : Adaptation des inscriptions de joueurs pour les championnats juniors et seniors par équipes, art. 53.2 RS STT

- Adaptation des inscriptions de joueurs pour les championnats juniors et seniors par équipes, avec effet immédiat
- Éviter la distorsion de concurrence
- Proposition de la direction
- Aucune contre-proposition soumise (délai 10.2.2019)

Rolf Thallinger explique que cette proposition est une précision afin d'éviter la distorsion de concurrence. Il faut éviter que des joueurs titulaires soient inscrits qui ne sont finalement pas alignés dans les séries concernées. Ils sont uniquement inscrits pour bénéficier d'un meilleur tirage au sort grâce au nombre de points de classement. Puisque les manifestations concernées (tour final de la relève U13, U15, U18 et tour final des seniors O40, O50) n'ont pas encore eu lieu, la modification doit entrer en vigueur avec effet immédiat.

Au moment de l'inscription des équipes, Marc Schwitter (OTTV) voudrait savoir quelles équipes des autres AR sont qualifiées pour le tour final afin de pouvoir adapter ses propres inscriptions. Il ne s'agit toutefois pas d'une proposition mais d'un souhait.

Les délégués approuvent la proposition de la direction avec 342 oui contre 0 non et 3 abstentions.

5.4 Proposition commission de sport STT : Mode de déroulement du tour final des championnats par équipes Juniors, art. 540.1 des dispositions complémentaires du RS STT

- Réduction du nombre d'équipes de 10 à 8 équipes et changement du mode de déroulement du tour final des championnats par équipes Juniors, à partir de la saison 2019/2020
- Programme clair, tout le monde commence et termine la compétition en même temps
- Proposition de la commission de sport
- Aucune contre-proposition soumise (délai 10.2.2019)

Rolf Thallinger explique qu'il s'agit de modifier le mode de déroulement de manière à ce que toutes les équipes débutent et terminent le tournoi en même temps. Par ailleurs, le nombre d'équipes participantes doit passer de 10 à 8. L'entrée en vigueur de la modification serait prévue pour la saison prochaine.

Marc Schwitter (OTTV) propose de remplacer places „supplémentaires" par places „libres".

Rolf Thallinger note cette proposition et assure qu'elle sera examinée sur le plan rédactionnel.

Les délégués approuvent la proposition de la commission de sport avec 334 oui contre 4 non et 7 abstentions.

6. Approbation d'autres propositions

6.1 Proposition du DCC : Décision de principe sur le fait d'utiliser un terme neutre au lieu du terme «Messieurs»

- Comme nouveau standard, il faut utiliser un terme neutre au lieu de «Messieurs»
- Si l'on désigne explicitement **exclusivement** des Messieurs, on utilisera le terme «Messieurs»
- Adaptation des règles à la pratique
- Proposition du DCC

Nicolas Imhof souligne qu'en cas d'approbation, une proposition concrète d'un terme neutre sera soumise lors de la prochaine AD. Si la proposition est rejetée, rien ne change.

Ce point suscite une discussion animée et plusieurs personnes demandent la parole.

Les délégués approuvent la proposition du DCC avec 171 oui contre 170 non et 4 abstentions.

6.2 Autres propositions de l'assemblée

L'assemblée ne soumet pas d'autre proposition.

7. Informations de la commission de contrôle de gestion (CCG)

Indre Jain (président CCG) explique que l'office central l'a contacté pour savoir s'il peut faire une présentation PowerPoint dans le but de présenter la CCG lors de l'AD.

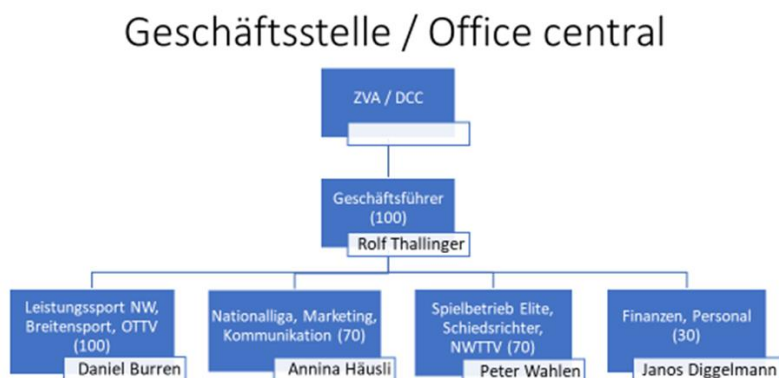
Indre Jain présente les tâches de la CCG à l'assemblée ainsi que l'organigramme qui permet de voir que la CCG est un organe de STT. Il explique ensuite le règlement de la CCG et ajoute que lui, en tant que président, tout comme les deux membres Thomas Börlin et Irene Schärer démissionneront lors de l'assemblée des délégués d'automne 2019. Jusqu'à présent, une circulaire du MTTV et des demandes directes de la CCG n'ont pas permis de trouver de nouveaux candidats.

Nicolas Imhof remercie Indre pour cette présentation et pour son engagement depuis de longues années. Il faut essayer de trouver de nouveaux membres pour la CCG dans les AR. Autrement, la CCG n'aura plus de membres après l'AD d'automne.

8. Présentation de l'organigramme de Swiss Table Tennis

Rolf Thallinger explique que l'office central de STT se trouve à Ittigen près de Berne, dans la Maison du Sport avec près de 25 autres fédérations sportives et Swiss Olympic. Tous les collaborateurs de STT ne travaillent pas là-bas (notamment pas les entraîneurs). Les différents départements sont présentés à l'aide des organigrammes.

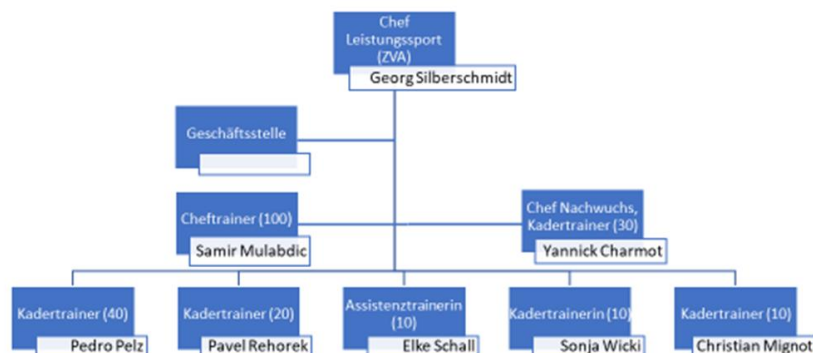
Office central



Rolf Thallinger explique les différentes tâches des collaborateurs à l'aide de l'organigramme. En tout, l'office central dispose de postes totalisant 370%. De temps en temps, un stagiaire apporte un soutien pour certains projets.

Sport d'élite

Leistungssport / Sport de performance

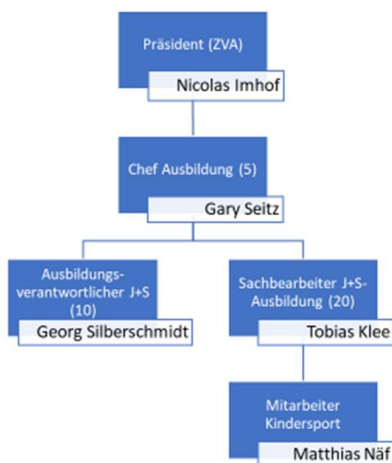


À l'aide de l'organigramme, Georg Silberschmidt énumère les différents collaborateurs qui sont impliqués dans le domaine du Sport d'élite. Il explique que l'on touche une subvention de la promotion des espoirs J+S uniquement pour les entraîneurs travaillant au moins à 30%.

Formation

Ce secteur a connu de profonds bouleversements ces 18 derniers mois, suite à des décisions prises au niveau fédéral (OFSPÖ – J+S).

Ausbildung / Formation



Georg Silberschmidt explique que depuis le 1^{er} janvier 2018, l'OFSPÖ paie les fédérations pour l'organisation de la formation. Le montant dépend du nombre de cours J+S organisés. Chez STT, près de 50% des clubs organisent un entraînement de la relève sous J+S. De nombreux autres clubs organisent certes également un entraînement de la relève, mais malheureusement pas sous J+S. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la formation a été restructurée selon l'organigramme. Également depuis le 1^{er} janvier 2019, Tobias Klee travaille comme collaborateur pour la formation J+S. Il dispose depuis peu de temps de la reconnaissance d'expert en Sport de jeunesse et Sport des enfants. Il est notamment responsable de 2 domaines, d'un côté de l'élaboration d'un nouveau manuel pour moniteurs et de l'autre côté de l'élaboration d'un recueil d'exercices pour le Sport des enfants.

Dans l'assemblée, personne ne pose de question concernant les organigrammes de STT.

9. Informations sur la promotion de la relève

Georg Silberschmidt explique quelques points. Au niveau de la promotion des espoirs J+S, une modification s'applique depuis le 1^{er} janvier 2018. La responsabilité est passée de l'OFSPPO à Swiss Olympic. Ce changement avait été annoncé depuis longtemps, mais les critères ont été connus seulement peu avant le 1^{er} janvier 2018. Le DCC avait alors décidé que les nouveaux critères ne pouvaient pas être appliqués immédiatement (car trop pénalisants pour certains de nos centres de performance), mais seulement après une saison de transition qui dure jusqu'au 30 juin 2019. À partir du 1^{er} juillet 2019, les nouveaux critères ci-dessous s'appliqueront :

Critères / indemnisation des centres d'entraînement de la relève 2019/2020

Qualification des entraîneurs :

- Entraîneur diplômé Swiss Olympic (*anciennement entraîneur de la relève national*)
- Entraîneur professionnel Swiss Olympic (*anciennement entraîneur de la relève régional*)
- Entraîneur A complément Sport de performance (*anciennement entraîneur de la relève local*)

Ces entraîneurs seront les seuls à permettre l'obtention d'un soutien financier subsidiaire via la promotion des espoirs J+S.

Participants :

- Au moins 6 joueurs du cadre (T2, T3, T4), dont au moins 2 x T3 ou T4
- ou au moins 3 joueurs du cadre dont tous sont T3 ou T4

Désignation : T2, T3, T4 = Cadres C, B, A selon FTEM.

Pour STT, c'était une obligation – alors que c'était initialement prévu comme option facultative – d'élaborer un concept FTEM (**F**oundation, **T**alent, **E**lite, **M**astery). Le concept sera présenté lors de la prochaine AD d'automne à l'aide d'une brochure.

Entraînement :

- Au moins 35 semaines par année
- Au moins 2.5 heures
- Infrastructure comme jusqu'à présent

Prestations STT :

- 50% de la contribution de base de Swiss Olympic est répartie sur les centres d'entraînement : CHF 27'500

STT garde les autres 50% pour les nombreuses activités du cadre de la fédération.

Répartition de CHF 27'500 :

- Chaque centre d'entraînement : CHF 1'000
- Le reste en fonction du nombre de joueurs T3/T4, les joueurs T4 comptant double (au moins 28 semaines de présence)

Contribution variable (CHF 40'701) :

- Si les conditions sont remplies, versée intégralement aux clubs

AGTT : CHF 3'174

ITTG : CHF 9'335

Neuhausen : CHF 12'136

Rapid Luzern : CHF 13'069

Wädenswil : CHF 2'987

Centre d'entraînement (Club/AR) :

- Inscription de l'offre auprès de J+S
- Contribution de participant d'au maximum CHF 200 par année de la part des participants

Hansueli Gerber (MTTV) fait remarquer que jusqu'à présent, chaque AR qui avait organisé un centre d'entraînement avait droit à 1'000.00. Il demande si cela ne sera désormais plus le cas. Georg Silberschmidt confirme cela.

10. Divers

20 ans de service

En décembre 2019, Peter Wahlen, collaborateur à l'office central, fêtera ses 20 ans de service.

Nicolas Imhof énumère quelques points faisant partie des activités que Peter Wahlen a effectuées jusqu'à présent. Il a toujours été engagé entre 50% et 100% et travaillait déjà à l'office central lorsque celui-ci se trouvait encore à Burgdorf. Aujourd'hui, il travaille toujours comme entraîneur au TTC Burgdorf, au TTC Ostermundigen et au niveau de l'entraînement du cadre du MTTV.

Sous les applaudissements de l'assemblée, Nicolas Imhof remet un cadeau à Peter Wahlen.

10 ans de service

Nicolas Imhof souhaite la bienvenue à l'entraîneur-chef Samir Mulabdic et lui pose quelques questions dont la première concerne son passé avant STT. Samir Mulabdic explique qu'auparavant, il a travaillé à Rapid Luzern et encore avant à Düsseldorf en tant qu'entraîneur-chef dans un internat à temps partiel et à la fédération de tennis de table de l'Allemagne de l'ouest et en parallèle en tant qu'entraîneur et joueur à Post SV Hagen en 2^{ème} Bundesliga. Depuis 1992, il a toujours travaillé dans le domaine du tennis de table.

Nicolas Imhof voudrait connaître sa philosophie du coaching. Samir Mulabdic explique qu'avant chaque match, il se prépare en fonction des points forts et des points faibles de l'athlète. Pendant le match, il essaie ensuite de se concentrer complètement sur le jeu et de transmettre toujours un langage corporel positif à l'athlète.

Nicolas Imhof demande s'il y a une différence entre le coaching des hommes et celui des femmes. Samir explique qu'il est important de très bien connaître les joueurs. En tant que coach, il doit pouvoir transmettre des solutions individuelles aux joueurs en fonction de leurs capacités spécifiques. Avec les hommes, on peut parler plus franchement si la performance n'est pas bonne. Avec les femmes, il faut essayer d'améliorer leur feeling, de faire en sorte qu'elles se sentent de nouveau bien.

Nicolas Imhof remercie Samir Mulabdic pour son engagement et sous les applaudissements de l'assemblée, il lui remet un cadeau pour ses 10 ans de service.

Pour terminer, il parle de Pavel Rehorek, qui s'est excusé pour l'AD. L'entraîneur du cadre fêtera également ses 10 ans de service en 2019.

Nicolas Imhof demande si l'assemblée souhaite encore traiter des points sous le point Divers.

Indre Jain (CCG) demande si le règlement de la CCG peut être mis en ligne sur le site internet. (Remarque du rédacteur du procès-verbal : depuis, le règlement a été mis en ligne sur le site internet sous la rubrique «Organisation / Règlements»).

Urs Schärer (OTTV) dit qu'il a l'impression que STT est sur une meilleure voie qu'autrefois et il voudrait connaître les raisons des démissions de Nicolas Imhof et Georg Silberschmidt.

Georg Silberschmidt explique qu'il dispose désormais d'une expérience de plus de 14 ans et confirme qu'au cours de ces dernières années, la collaboration avec la fédération s'est améliorée. Depuis 1 année, il exerce son métier à 100%. En plus de cela, il se charge de la formation J+S chez STT et occupe la fonction de Chef Sport d'élite. Il consacre environ 12 heures de travail par semaine à cette fonction ce qui

correspond à un poste à 30%. Depuis 2 ans, il s'engage en plus pour l'Europe Top16. S'y ajoutent des problèmes de santé. Tout cela l'a incité à mettre un terme à son activité de Chef sport élite.

Nicolas Imhof explique qu'en automne, il assumera la présidence depuis 4 ans. Il regrette de partir. En 2020, il aura énormément de travail dans le canton de Vaud. Il y aura les jeux olympiques de la jeunesse à Lausanne, les championnats du monde de hockey sur glace, les championnats du monde de cyclisme sur route et le Top16 à Montreux. Il consacre plus de 200 heures chaque année à cette dernière manifestation. Il ajoute qu'il tient parole. Lorsqu'il avait été élu président, il avait précisé qu'il aura besoin de l'aide du DCC, des clubs et des associations régionales. Lors de sa réélection il avait encore une fois souligné ce point. Il n'a malheureusement pas réussi à inciter suffisamment de personnes à s'engager avec lui. Il voulait faire avancer le sport à la base, avec la commission Sport de loisirs, avec la licence de loisirs, avec le Forum des clubs. On a besoin de personnes qui mettent en œuvre de tels projets. Ces personnes manquaient et il donc dû lui-même la responsabilité de ce type de projets, avec un grand engagement et en investissant beaucoup de son temps. Lors de la dernière séance du CC, de nouvelles idées ont été formulées, sur la manière de mener à bien la mise en œuvre de nouveaux projets, p.ex. en supprimant des manifestations telles que le tournoi de classement de l'élite ou la coupe suisse, l'engagement de collaborateurs supplémentaires à l'office central ou l'engagement du président et/ou des membres du DCC ou en confiant des projets aux associations régionales ou encore en augmentant les cotisations des membres. Il est persuadé qu'en trouvant les bonnes personnes pour ce genre de projets, ceux-ci pourront être réalisés et que le nombre de membres augmentera de nouveau. Encore une fois, Nicolas Imhof regrette de partir, mais il ne voit pas d'autre solution. Il va néanmoins continuer à donner de son temps et de son énergie au tennis de table suisse. D'abord en gardant la présidence du Top 16. Et peut-être qu'ensuite il s'engagera à l'échelon inférieur (club, AR).

Plus personne de l'assemblée ne souhaite prendre la parole.

Prochaine assemblée des délégués

Samedi, 21.9.2019, 14h00, Ittigen, Maison du Sport

Mots de la fin

Nicolas Imhof remercie toutes les personnes présentes pour leur engagement et demande à Jean-Pascal Stancu d'éteindre la bougie.

Pour le procès-verbal :

Swiss Table Tennis

Sport d'élite et Sport de loisirs STT



Daniel Burren

Va à :

Clubs

Comité Central

Présidents et membres d'honneur

Fonctionnaires / associations faîtières